

Le Presbytère de Nichey

Pour trouver trace de l'existence d'un bâtiment il faut nous reporter aux archives Départementales ou Diocésaines.

Celles-ci font mention de la construction d'un presbytère entre 1392 et 1394, ce sous le règne de CHARLES VII et durant l'épiscopat de Guillaume de DORMANS, soit 200 ans après l'édification de l'Eglise paroissiale.

Cette construction fut impulsée par l'abbaye de St-Gault-les-Doms qui était en charge de la paroisse de Nichey à cette époque.

Suite à cette construction il faut se faire une idée de l'ensemble des bâtiments. Composant le domaine devait à la paroisse à savoir :

- l'Eglise avec, de chaque côté et face au parvis, le cimetière,
- le presbytère
- et les deux maisons presbytérielles que sont : la petite mairie qui servait d'école et la maison du prieur-enseignant qui est de nos jours le 19 rue Charles de Gaulle et actuellement propriété de M. Gommereau

2.

Ces sondages seront acquises par la Commune
en 1641.

Concernant le presbytère, les archives nous apprennent qu'une complète réparation fut pratiquée sur le bâtiment en 1720, ce à la demande de M. François FENEL, pasteur-prieur de Michelot qui régla les travaux de ses propres deniers.

En mars 1761, le curé Jean-Antoine POCHET signale aux autorités civiles et religieuses l'état de vétusté de son presbytère le qualifiant même de ruine.

Après de nombreuses tractations et d'interminables hésitations, la démolition de cette ruine est donc actée.

S'ensuit la décision de la déconstruction d'un nouveau bâtiment et la charge en est confiée à un architecte royal ingénieur nîmois François GAYET.

Les travaux de l'actuel bâtiment dureront jusqu'en 1765 date à laquelle Charles-Oxel GUILLOMOT, membre de l'académie d'architecture de Paris, dressera un procès-verbal approuvant la bonne exécution des travaux.

Le curé POCHET prendra possession de son nouveau presbytère en 1766.

Le coût de la réalisation du bâtiment

3/

De ces annexes et des murs de clôture s'élève
à 5880 livres d'argent (ce qui correspond à
environ 10 000 euros).

300 livres seront à la charge du prêtre au primitif,
5580 livres resteront à la charge de la Communauté
des habitants.

L'annonce de cette somme a suscité un
vent de protestations tant des habitants que des
propriétaires fonciers et autres intervenants
étrangers à la Commune et dédaignables envers
celle-ci.

Il est décidé que chacun sera mis à contribution
en fonction de ses biens fonciers.

Revenons à la Construction;

Selon la description du procès-Verbal, l'édifice
se compose au rez de chaussée de:
2 chambres à feu,

1 salle à feu,

1 Vestibule,

1 Cuisine,

1 Cabinet de domestique,

à l'étage desservi par un escalier de:

2 chambres à feu destinées, l'une au Vicaire
l'autre aux prêtres de passage.

sous l'escalier 1 cave vînée,

en annexe donnant sur la cour:

1 cave,

1 fruit,

4/2

1 fournil,

1 cellier vinier et appentis à bois,

1 écurie.

Les murs d'enceinte seront réalisés avec les mêmes matériaux que le corps de bâtiment et pourront réemployer certains éléments issus de la démolition, ils délimiteront la cour et le jardin, ce sur les bases d'anciennes fondations.

Plusieurs revues spécialisées dans le monde architectural traitant ce sujet des bâtiments des caractéristiques spécifiques ou un intérêt de par leur construction ont fait mention du presbytère de Michery.

Le bâtiment est souvent qualifié de remarquable dans sa conception, voire de confortable pour l'époque.

L'ingéniosité développée par François GAYET pour harmoniser ses matériaux régionaux fait que ce bâtiment fut cité à plusieurs reprises au cours des travaux et publications de l'Académie d'architecture de Paris.

On peut penser que l'influence de Charles-Axel GHILLOMOT en qualité d'ingénieur de la généralité de Paris et superviseur des travaux de Michery, ne fut pas étrangère à la renommée de cet édifice.

51

Le 19 Brumaire de l'an II de la République,
autrement dit le 19 Novembre 1793, le citoyen
Isidore-Honoré DOUAY, prêtre-ministre du culte
Catholique cède à la Commune de Michery
le presbytère qu'il occupe.
La Commune est représentée par M^r Jacques
DESCHAMPS, Maire.

Il est stipulé dans l'acte que le résident
Conseiller s'usurpait du lieu la vie durant
et que la Commune assurera les réparations qui
s'avéreraient nécessaires sur les bâtiments.

au cours des décennies suivantes divers
entretiens ont fait l'objet d'interventions soit
par la Commune soit par le prêtre desservant
de l'époque sans toutefois modifier l'aspect
initial de l'édifice.

Après quelques quarante années de présence
d'autant enrichi l'abside de la chaire-bureau
de superbes peintures l'abbé Léon-Joseph DORY
quitte le domaine en 1955 cetteint de cécité.

Opini d'accueillir dignement le futur prêtre,
le Conseil Municipal décide la réfection intérieure
du bâtiment ce qui ne fut pas du luxe
étant donné la noirceur des lieux.

6.

Les travaux sont réalisés avant l'arrivée de
l'Abbé Raymond JAVELOT en 1957.

Fin 1971, le nouveau curé l'Abbé Jean DEPAY
sollicite et obtient de la Municipalité, l'installation
d'un chauffage central, cette amélioration
permet aux locaux d'être plus assainis.

À son départ en 1982, les locaux sont laissés
sous la responsabilité de la paroisse et jusqu'à un
prêtre résidant n'occupera désormais plus les lieux,
la Commune en reprend la gestion.

Le bâtiment est ensuite partagé entre la
paroisse et le Club des Jeunes.

Les locaux subiront malheureusement
de néfastes transformations qui, durant un temps,
mettront sa solidité en péril nécessitant
de les sécuriser en urgence.

Les cheminées de pierre sculptées,
certaines boiseries, la bibliothèque datant
du Directoire et des murs porteurs
disparaissent.

Il en sera de même pour de nombreux objets
répertoriés dans l'inventaire qu'en avait
dressé Maurice Mignardot.

7

Devenu lieu de stockage et de rangement
du matériel des agents Communautés il sera,
en partie, débarrassé du matériel non utile
qui y était indûment entreposé.

Durant les 20 dernières années aucun
travaux d'entretien n'ont été réalisés et des
nécessités se font jour.

Il est regrettable que ce bâtiment,
après avoir tant fait l'objet d'éloges
dans les milieux de l'architecture
n'ait pas attiré l'attention des élus.

(Vous allez donc pouvoir juger de son
état actuel en visionnant les photos
dont nous disposons.)

Expose présenté les 19 et 20 septembre 1960
lors des Journées du Patrimoine.

J.-P. Gendre